

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 février 2017

Le vingt février deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 13 février 2017 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM

de BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER)
MANCION, BONDOUX, AMIOT, Mme d'ETTORE (COURS-LES-BARRES),
HURABIELLE, LORRE (CUFFY)
BEATRIX (GERMIGNY L'EXEMPT)
LAURENT, CHASSIN, JAUBERT (JOUET/L'AUBOIS)
GIOT et MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),
DUCASTEL, MOREAU, MONNET, PERRIOT, RAUX, RENAUD, COMBEMOREL, (LA GUERCHE),
RENAULT (MARSEILLES-lès-AUBIGNY)
LIANO (MENETOU COUTURE)
de CHAMPS (St HILAIRE de GONDILLY)
ALBERT, SAUVAGNAT, RODRIGUES (TORTERON)

EXCUSES ayant donné procuration :

Mme LAINE-SEJOURNE (CUFFY) à Mme LORRE
Mme GUILLAUX Laurence (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS) à Mme COMBEMOREL
M.GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY) à M. RENAULT
M. RATILLON (MENETOU COUTURE) à M. LIANO

(Soit 26 membres titulaires et 4 procurations = 30 votants)

ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :

M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

EXCUSES :

Mme SAVARY (APREMONT SUR ALLIER)
M. LYON (CUFFY)
M.FLOUZAT (GERMIGNY L'EXEMPT)
M. BOUQUELY (JOUET/L'AUBOIS)
Mme ROSAURO (JOUET-sur-l'AUBOIS)
Mme OLLIER (LE CHAUTAY)
Mme CUISSET (LE CHAUTAY)
M.GUILLAUX Bruno (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS)

ABSENTS :

M. MARCELOT (LA GUERCHE-sur-l'AUBOIS)

SECRETAIRE : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.
Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2016 est adopté sans observation.

I/BILAN D'ACTIVITE 2016

M. le Président remet à chaque conseiller le bilan des activités de la CDC, il invite les maires à présenter ce compte-rendu lors de leur conseil municipal et leur rappelle qu'il est à leur disposition pour explications complémentaires.

II/ COMPTE ADMINISTRATIF/ FINANCES

Délibération n° 1/2017

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget primitifs et les décisions modificatives qui s'y rapportent, après que le Président ait quitté la salle et sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, vice-président :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2016 qui laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGET SPANC			
Section de fonctionnement	Excédent	4 497.31 €	29 voix pour
Section d'investissement	Excédent	275.89 €	
BUDGET DECHETS MENAGERS			
Section de fonctionnement	Déficit	43 475,21 €	28 voix pour 1 abstention
BUDGET ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE			
Section de fonctionnement	Excédent	21 659,29 €	29 voix pour
Section d'investissement	Déficit	17 105,73 €	
BUDGET PRINCIPAL			
Section de fonctionnement	Excédent	22 340,11 €	29 voix pour
Section d'investissement	déficit	94 968,70 €	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 retenues par la Commission de finances et présentées par le Président à son retour

- Siège Social)
- Bornes électriques))
- PLUi) Report des sommes inscrites précédemment
- Scot)
- Vidéo surveillance (250 000 €)

M. le Président indique que depuis 2008, la CDC a toujours fait le choix de ne pas modifier le taux d'imposition, la commission de finances devra peut-être envisager une augmentation pour maintenir le montant des attributions de compensation versées aux communes

M. HURABIELLE fait lecture du tableau récapitulatif de l'évolution des attributions de compensation par rapport aux dotations versées (cf document joint). Il propose de suivre cette évolution sur 2017.

Suite à la prise de compétence « Prévention de la délinquance », la CDC est éligible à la DGF bonifiée pour cette année (entre 11 000€ et 50 000€). Pour 2018, il faudrait que la CDC ait 9 compétences pour pouvoir prétendre à nouveau à cette bonification, aujourd'hui cela semble compliqué.

III/ SIEGE SOCIAL

Délibération n° 2/2017

Modification de la superficie du terrain à acquérir

VU la délibération du conseil communautaire n° 67/2015 du 16 décembre 2015

VU la délibération du conseil municipal de JOUET-sur-l'AUBOIS en date du 17 novembre 2016

VU l'acte notarié du 30 mai 2003 constatant l'échange de terrain entre la commune de JOUET-sur-l'AUBOIS et Mmes TRECHOT et notamment les conditions d'échange § 4 (propriété restant appartenir à Mmes TRECHOT,

M. le Président informe que la superficie du terrain acquis sera diminuée d'une bande de 8 m de large sur toute la profondeur du terrain et qu'il conviendra d'ajouter les frais de bornage supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents :

- **PREND ACTE** de la diminution de superficie à acquérir et des frais de bornage supplémentaires

M. le Président fait le point sur l'avancée du dossier :

Les demandes de subvention sont expédiées (Conseil Départemental et DETR) avec demande de dérogation de commencer l'opération (recherche architecte et missions annexes) avant notification d'attribution. L'inscription du projet dans le contrat de ruralité a également été actée

- Recherche Architecte
 - o 09/01/2017 : ouverture des 8 demandes de candidatures
 - o 30/01/2017 : après analyse des dossiers par CIT, désignation des 3 candidats
 - o 27 /02/2017 : date limite de réception des offres
 - o 13/03/2017 : audition des trois candidats

IV/ PREVENTION DE LA DELINQUANCE

VU la prise de compétence par la CDC en date du 29 septembre 2016,

M. le Président indique que la commission s'est réunie en présence des maires et des services de gendarmerie pour déterminer l'objectif recherché et les délimiter les zones susceptibles d'être placées sous vidéoprotection

A la suite de la réunion du 30/01/2017, L'Adjudante PAQUAULT s'est rendue sur chaque commune afin de déterminer les lieux stratégiques d'implantation des caméras (soit 24 caméras sur le territoire de la CDC).

M. HURABIELLE demande à M. PERRIOT et M. BONDOUX de prospecter les entreprises spécialisées pour affiner le système à adopter et déterminer au mieux le coût.

Une demande de DETR sera réalisée en octobre (subvention plafonnée à 8500 € HT par caméra).

Les maires sont invitée à préciser le nombre de panneaux nécessaires sur chaque commune afin d'avertir les usagers.

V/ CONTRAT DE RURALITE

Lors de la rencontre du 17 février avec les 4 présidents de CDC, le PLVA et le Sous Préfet, la version définitive du contrat de ruralité a été présentée. M.HURABIELLE précise les projets inscrits dans le contrat (cf document joint).

VI/ENFANCE/JEUNESSE/FAMILLE

RAM : Le bilan du RAM a été présenté lors de la réunion de commission du 09 février, il s'avère être globalement satisfaisant. M. le Président souligne la nécessité de faire connaître davantage le service, ainsi il demande aux secrétaires de mairie de bien vouloir renvoyer systématiquement les administrés sur le RAM.

ACCUEIL DE LOISIRS : Pour les vacances de février, les sites de Jouet et Cuffy sont ouverts. Un temps de garderie est organisé sur le site de La Guerche. Les enfants ont participé à une soirée basket le 15 février au stade du Prado (places offertes par M.MECHIN).

Concernant la session estivale 4 séjours sont programmés ; 2 séjours bateau, 1 séjour escalade, et 1 bivouac trappeur.

Délibération n° 3/2017

VU la délibération du conseil communautaire n° 41/2014 fixant les tarifs journaliers du centre de loisirs

VU l'avis favorable de la commission en date du 12 janvier 2017,

M. le Président propose de fixer un tarif journalier de 25€ pour les séjours organisés quel que soit l'objet, la destination, le mode d'hébergement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

- **FIXE** le tarif journalier appliqué aux familles à 25 € pour tout séjour organisé par l'accueil de loisirs

VII/PLUi

M. le Président rappelle que la date limite pour le débat en Conseil Communautaire du PADD, initialement prévue en mars 2017 a été supprimée. Le PLUi devra cependant être adopté avant le 31/12/19.

Retour sur le COPIL du 13 février : bonne participation, présence intéressante de Siam Urba.

La présentation du PADD est prévue le 24 avril à 17h.

M. le Président insiste sur la nécessité pour les groupes de travail communaux de déterminer avec soin les terrains susceptibles d'être inscrits dans les zones à construire car des choix devront sans doute s'imposer.

VIII/EAU ET ASSAINISSEMENT

Validation du rapport définitif de l'étude préalable.

M. le Président rappelle qu'il est disponible pour débattre du sujet devant les conseils municipaux concernés.

IX/ SPANC

Le suivi des diagnostics non réalisés dans le cadre de la campagne – la CDC avait sursis à l'émission de titre de recettes après l'interrogation sur le pouvoir du président en la matière. Le terme de poursuite pour « prestations non réalisées » est plus approprié. La liste des propriétaires sera donc transmise à toutes les mairies. A charge pour elles de vérifier les noms et les adresses des réfractaires ; la réponse sera à transmettre dans la semaine à la CDC.

Les dossiers de demande de subvention pour la réhabilitation des installations (répondants aux critères de l'agence de l'eau) sont disponibles.

Une réunion de la commission est programmée le 7 mars à 18h30 (suivi des ventes, proposition de courriers).

X/ TOURISME

La CDC est chargée du tourisme depuis le 01/01/17, la prise de compétence par le Pays est remise en cause, seule notre CDC serait intéressée.

Une collaboration peut être envisagée avec l'Office de Tourisme de SANCERRE Bords de Loire ou l'AD2T qui ne s'occupe plus désormais que du tourisme.

XI/ BORNES ELECTRIQUES

4 sont raccordées et opérationnelles sur les communes de ST HILAIRE DE GONDILLY, MARSEILLES-lès-AUBIGNY, CUFFY et COURS-les-BARRES (mode d'emploi visible sur le site de la CDC)

Néanmoins, les places de stationnement qui sont du ressort du SDE ne sont toujours pas réalisées.

XII/ SMIRTOM

M. le Président évoque:

- les problèmes concernant le changement de collecte
- les informations faites aux communes
- les erreurs de calendriers de tri (marché avec la Poste)
- les solutions et adaptations (stationnement...)

Il rappelle que les communes peuvent le contacter en cas de problème.

Un article est paru dans le Berry Républicain le 18/02 pour informer les administrés.

VII/ AVANCEE DES DOSSIERS EN COURS

A/ ADS

Présentation de Mme DESFOUGERES

Retour sur la réunion du 20/01 et sur les visites dans les communes afin de mettre en place les procédures

B/Scot

Cabinet extérieur envisagé

C/ Sites internet

Réunion de formation prévue le 23/02 à 14h, chaque commune prendra rdv avec Mme LIANO (1/2 journée).

D/GEMAPI

Réunion du 11/01 pour L'Aubois

Réunion le 01/03 pour Vauvise et la Canche

Loire/Allier : rien de nouveau

Le 21/02 discussion au Sénat (GEMAPI transféré à un établissement adapté)

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Président a reçu la société Infocom pour la création d'agenda à l'échelle de la CDC (financé uniquement par les annonceurs). La majorité de Conseil Communautaire s'abstient de prendre une décision sur ce projet
- Orange :
 - Réponse d'ORANGE à la réclamation de Menetou-Couture
 - RDV avec M.BEAUVAIS le 06/03
- La Poste : le 06/02 et 7/03 état des lieux des communes

La séance est levée à 21 h 45

VU, le Président